Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 105 (2002)

Artikel: En guise de conclusion

Autor: Wisard, François

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-685274

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

En guise de conclusion

François Wisard

Le colloque et la discussion générale finale ont rappelé une évidence: la question des réfugiés en général, *a fortiori* les quelques perspectives régionales qui ont nourri les débats se prêtent très mal à une synthèse cohérente. En guise de conclusion, nous nous contenterons donc de relever les points forts du colloque, qui resteront quelque peu éparpillés.

La récente «querelle des nombres», pour reprendre l'heureux qualificatif de l'historienne genevoise Ruth Fivaz-Silbermann¹, n'était pas à l'ordre du jour du colloque. On sait qu'elle oppose la CIE à des historiens genevois relayés par le Français Serge Klarsfeld au sujet du nombre de refoulés. La CIE, dont on a déjà dit qu'elle avait accordé à dessein une importance secondaire aux chiffres, a repris à son compte les chiffres publiés en décembre 1996 par les Archives fédérales², avant de mieux préciser son propos dans sa synthèse en écrivant que «La Suisse a refoulé un peu plus de 20000 réfugiés »³. Se basant sur des travaux genevois dont les résultats n'ont filtré qu'après la publication du rapport de la CIE, plusieurs historiens ont contesté ces chiffres. Ils sont d'avis que la Suisse n'a pas pu refouler plus de 5000 réfugiés, ce qui, relevonsle, réduirait de moitié le chiffre avancé par Carl Ludwig en 1957 sur la base de documents ultérieurement détruits. Le colloque a rappelé que la «querelle des nombres» ne pouvait connaître de fin. En effet, la situation documentaire est trop lacunaire pour espérer parvenir à un chiffre définitivement admis.

En fin de compte, les chiffres précis importeraient moins que l'identification des motivations d'une politique restrictive. Il vaudrait mieux savoir pourquoi la Suisse a refoulé des réfugiés alors que les nazis appliquaient la «solution finale», que de savoir combien de victimes ont été refoulées. Après d'autres, la CIE a mis en évidence l'importance de l'antisémitisme, ce que Marc Perrenoud a encore souligné dans sa présentation du cas neuchâtelois. Pour sa part, Christian Luchessa a montré la présence d'arguments antisémites dans la politique tessinoise des années 1930 dominée par la figure du futur conseiller fédéral Enrico Celio. Il n'en reste pas moins qu'identifier une motivation est une chose, évaluer son importance relative dans un ensemble de motivations en est une autre. Si l'existence de l'antisémitisme ne peut plus être niée, en particulier après de récentes études⁴, elle ne signifie pas pour autant que l'antisémitisme a été une motivation majeure, durable et généralisée du caractère restrictif de la politique suisse d'asile⁵. En menant une analyse fine

du discours du Vaudois Antoine Vodoz, Laurent Droz a bien montré la complexité de la question des motivations. En outre, on l'a vu lors du débat, on peut s'interroger sur le rôle de l'indifférence dans ces motivations. A l'inverse de certaines motivations, y compris de l'antisémitisme, l'indifférence ne se laisse guère repérer dans des documents. Par définition, elle appartient au domaine du non-dit. Mais n'a-t-elle pas joué, en définitive, un rôle important et sous-estimé par la CIE? On peut en tout cas interpréter dans ce sens le constat de Kurt Imhof: sans que la censure y ait été pour quelque chose, la presse suisse a très peu parlé de la question des réfugiés entre 1937 et 1948 – hormis quelques moments forts comme l'été 1938 et l'été 1942⁶. Kurt Imhof ayant retenu un échantillonnage réduit de journaux (*La Liberté* et le *Journal de Genève* pour la Suisse romande), une étude similaire dans les cantons frontaliers, davantage concernés donc moins indifférents, mériterait d'être menée; peut-être aboutirait-elle à des résultats un peu différents.

La question des motivations débouche naturellement sur celle de la phrase devenue fameuse du rapport de la CIE, qui n'a pas manqué d'être citée lors du colloque: «En fermant la frontière de plus en plus sévèrement, en remettant à leurs poursuivants des réfugiés surpris lors de leur passage clandestin, et en s'accrochant trop longtemps à cette attitude restrictive, on livra des êtres humains à un destin tragique. Dans ce sens, les autorités suisses ont réellement contribué à la réalisation de l'objectif des nationaux-socialistes»7. Relevons d'abord un flottement dans la formulation de cette conclusion. Dans le rapport sur les réfugiés de 1999, la CIE était plus succincte, plus directe aussi: «En créant des obstacles supplémentaires à la frontière, les autorités suisses ont contribué – intentionnellement ou non – à ce que le régime national-socialiste atteigne ses objectifs»⁸. L'un des deux directeurs du rapport, Saul Friedländer, a néanmoins corrigé cette phrase lors de la conférence de presse, en précisant qu'il aurait mieux valu écrire «consciemment ou non» que «intentionnellement ou non». A l'origine de cette «contribution», la CIE avançait un facteur en 1999; elle en avance trois en 2002. Indéniablement, on était en droit d'attendre de la CIE davantage de rigueur sur une question aussi délicate, et sans doute aussi une réflexion conceptuelle.

Ceci précisé, cette phrase est devenue, aux yeux de certains, symptomatique du ton jugé trop critique du rapport de la CIE. Mais ils oublient généralement les jugements portés par Carl Ludwig, puis par Edgar Bonjour. Pour le premier, même s'il n'évite guère le raisonnement tautologique, «Il est hors de doute qu'une politique plus libérale en matière d'admission aurait eu pour effet de mettre d'innombrables personnes à l'abri de l'extermination» Edgar Bonjour est encore plus catégorique: «C'est toute une génération qui a failli, qui porte une part de responsabilité. [...] L'égoïsme qui habite le cœur de chaque citoyen et l'antisémitisme latent firent fermer les yeux sur ce qu'il y avait

d'inhumain dans certains aspects de la pratique des autorités en matière d'asile » 10.

La phrase fameuse et les appréciations critiques de la CIE ont poussé bon nombre de témoins directs à prendre la parole. Ce phénomène s'est manifesté à nouveau lors du colloque, auquel ont pris part d'anciens réfugiés, soldats, douaniers. Sans doute y a-t-il de la méfiance, plus souvent encore de l'incompréhension entre témoins et historiens. Claude Hauser a plaidé avec conviction pour un dialogue entre mémoire et histoire, proposant d'œuvrer en commun à une meilleure compréhension du passé sans en nier les erreurs, mais en s'abstenant, dans la mesure du possible, de juger selon nos critères contemporains. Ce dialogue doit se renforcer.

Dans le sillage de cette meilleure compréhension du passé, quelques mots sont à ajouter sur les sources disponibles. L'histoire – y compris l'histoire de l'Antiquité – est ainsi faite que les sources et les questionnements que l'on peut porter sur elle ne connaissent en principe pas de limite. Ainsi, malgré la multiplication des travaux et des témoignages sur la question des réfugiés durant la Seconde Guerre mondiale, des sources, publiques ou privées, mériteraient d'être (mieux) exploitées. Cela vaut pour la Suisse, où un précieux inventaire analytique des fonds d'archives des cantons suisses vient d'être dressé ¹¹, mais aussi pour les régions frontalières et les Etats voisins. Fin avril 2002, plusieurs séries de documents datant de la Seconde Guerre mondiale ont été ouverts aux chercheurs dans des fonds d'archives des départements français. L'approche comparative, dont le colloque a constitué un jalon, reste donc à poursuivre...

NOTES

¹ FIVAZ-SILBERMANN, Ruth, op. cit., p. 302.

² KOLLER, Guido: «Entscheidungen über Leben und Tod. Die behördliche Praxis in der schweizerischen Flüchtlingspolitik während des Zweiten Weltkrieges». In: *Etudes et Sources*, N° 22, 1996, p. 17-106.

³ CIE. La Suisse, le national-socialisme..., op. cit., p. 108.

⁴ Voir en particulier MÄCHLER, Stefan: «Kampf gegen das Chaos. Die antisemitische Bevölkerungspolitik der eidgenössischen Fremdenpolizei und Polizeiabteilung 1917-1954. In: MATTIOLI, Aram, (Ed.). *Antisemitismus in der Schweiz 1848-1960*. Zurich, 1998, p. 357-421.

⁵ A ce sujet, voir BUSSET, Thomas: «Le rapport Bergier s'est-il trop focalisé sur l'antisémitisme?» In: *Le Temps*, 12.4.2000.

⁶ CIE. Flüchtlinge als Thema, p. 14.

⁷ CIE. La Suisse, le national-socialisme..., op. cit., p. 480.

8 CIE. La Suisse et les réfugiés..., op. cit., p. 285.

9 LUDWIG, Carl, op. cit., p. 355.

- ¹⁰ BONJOUR, Edgar. *Histoire de la neutralité suisse pendant la Seconde Guerre mondiale*. Tome VI. Neuchâtel, 1970, 438 p., p. 36-37.
- ¹¹ ASSOCIATION DES ARCHÍVISTES SUISSES et ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES (Ed.). Dossiers de réfugiés 1930-1950 II. Etat systématique des fonds d'archives des cantons suisses et de la Principauté du Liechtenstein. Berne, 2001, 284 p.